

SÉMINAIRE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

AESN – DIRECTION VALLÉES DE LA MARNE

26 septembre 2023 • Verzenay



Ordre du jour

- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 Objectifs du projet
- 🌿 Gouvernance
- 🌿 Actions réalisées
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses



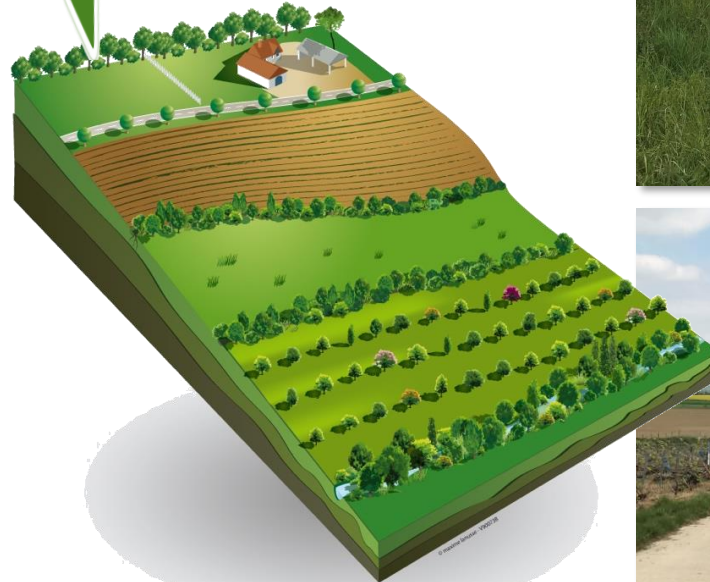
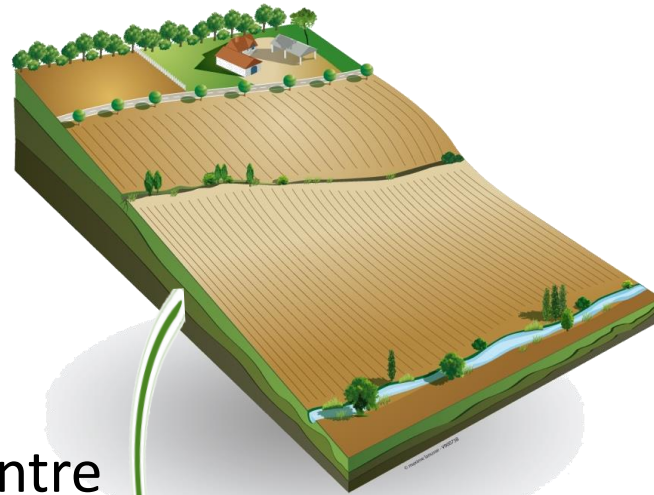
Ordre du jour

- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 Objectifs du projet
- 🌿 Gouvernance
- 🌿 Actions réalisées
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses



Volonté issue du terrain

- 2 vigneronns engagés
- Besoin de coordonner des actions pour développer des corridors écologiques entre la forêt et la vallée de la Vesle
- Mobiliser tous les acteurs du secteur
 - Communes
 - Agriculteurs
 - Viticulteurs
 - Réseaux de transport (LGV, RD, VNF, autoroute)



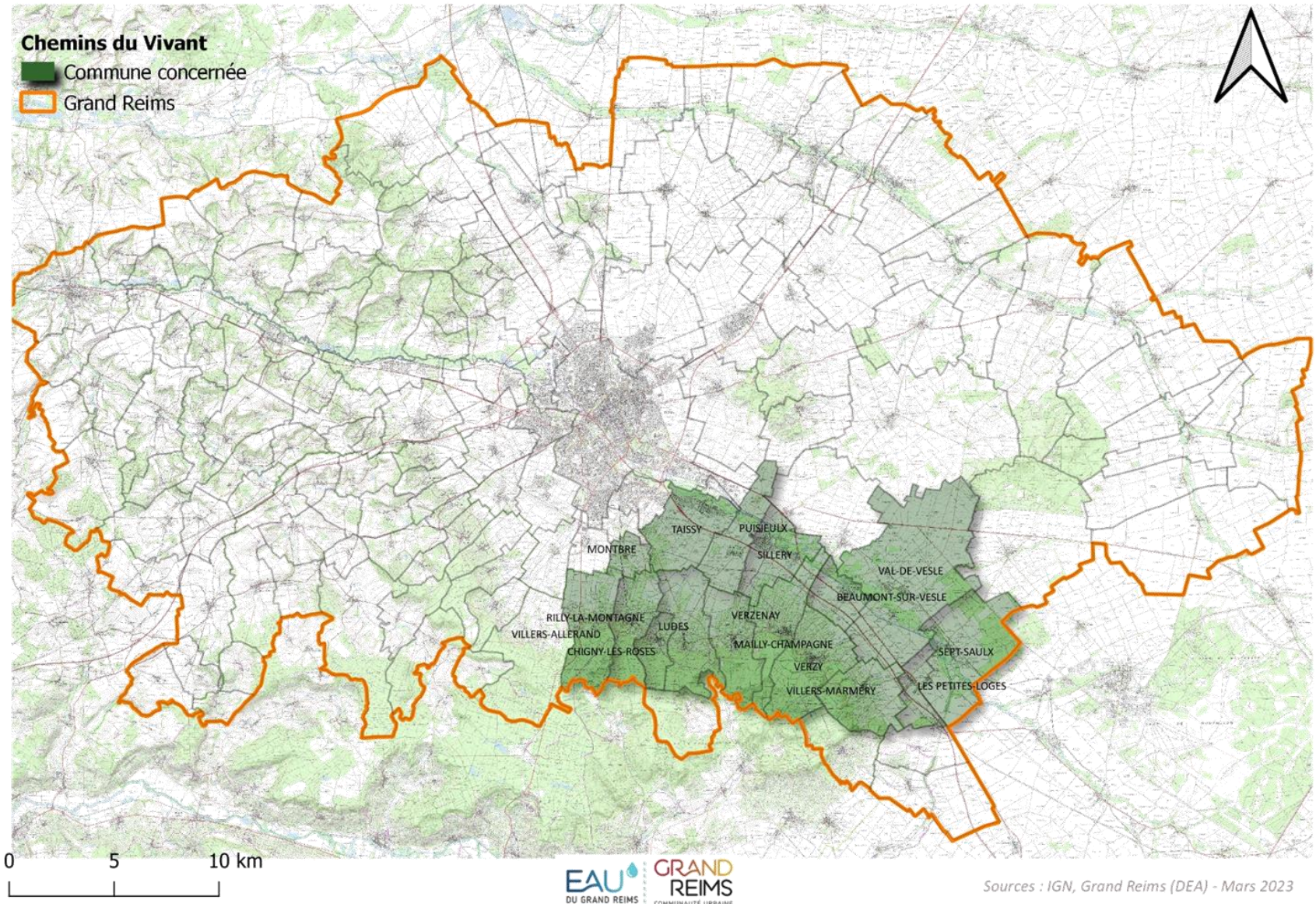
Ordre du jour

- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 Objectifs du projet
- 🌿 Gouvernance
- 🌿 Actions réalisées
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses

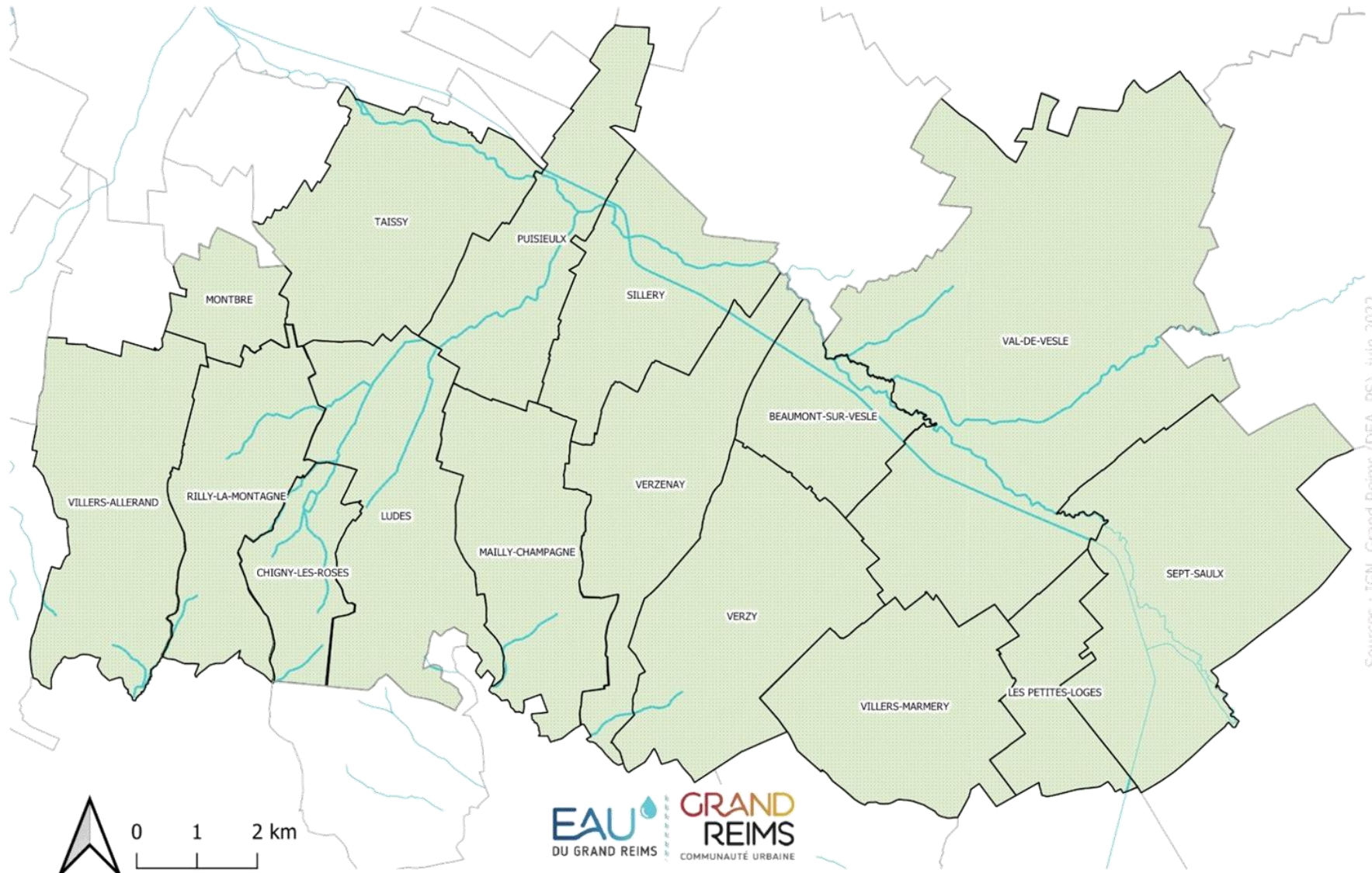


Périmètre du projet

Communes du Grand Reims concernées par le projet Les Chemins du Vivant

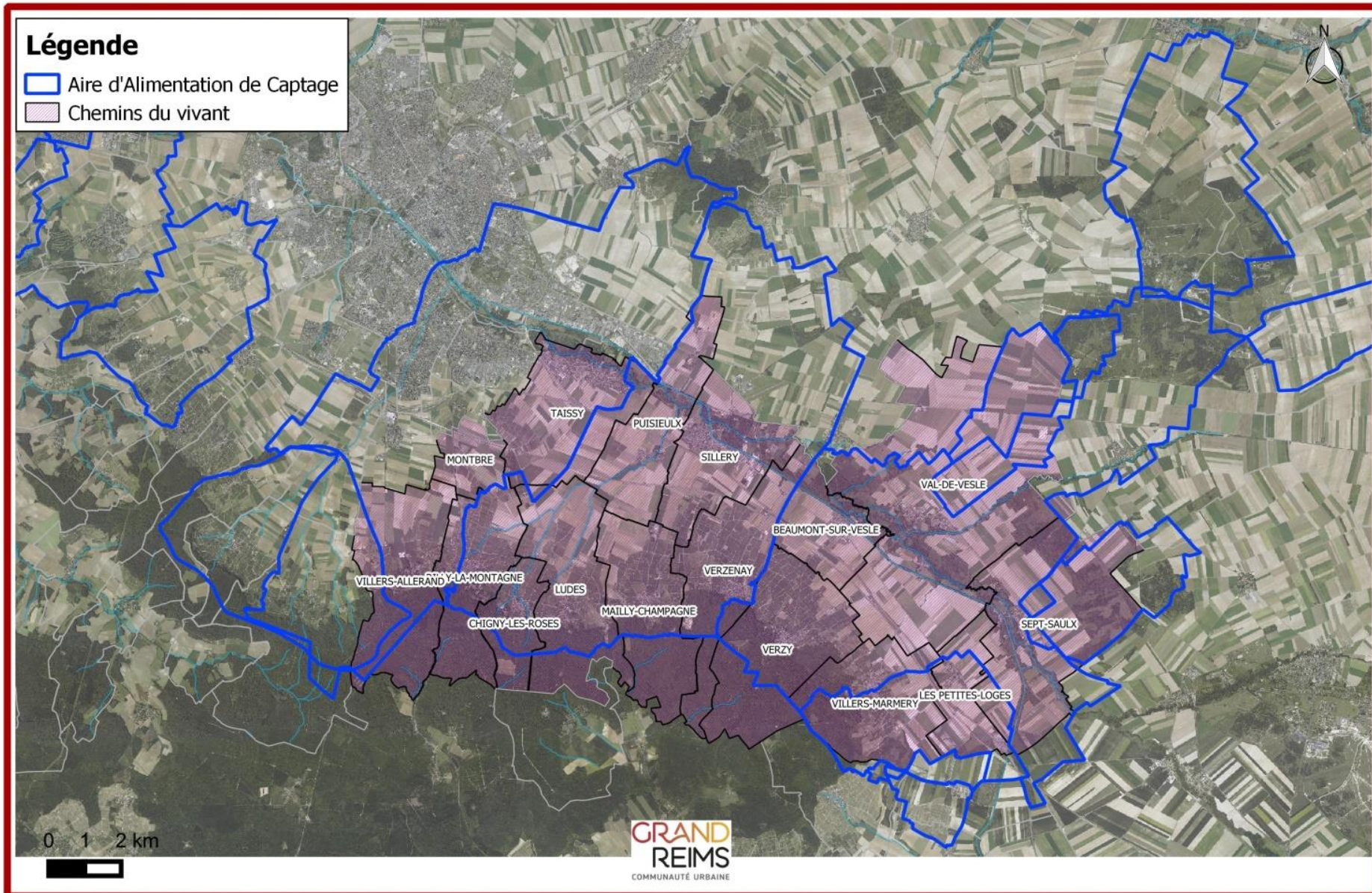


Territoire visé par le projet "Les Chemins du Vivant"



Sources : IGN, Grand Reims (DEA, PS), juin 2022

Territoire concerné par le projet Les Chemins du Vivant



Ordre du jour

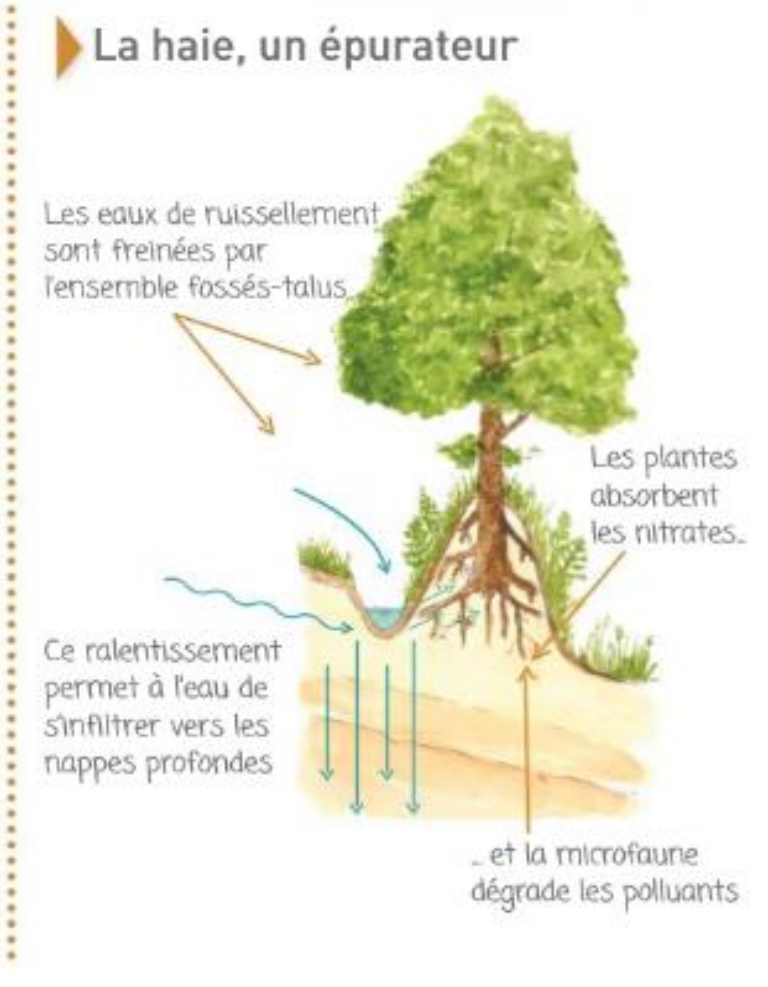
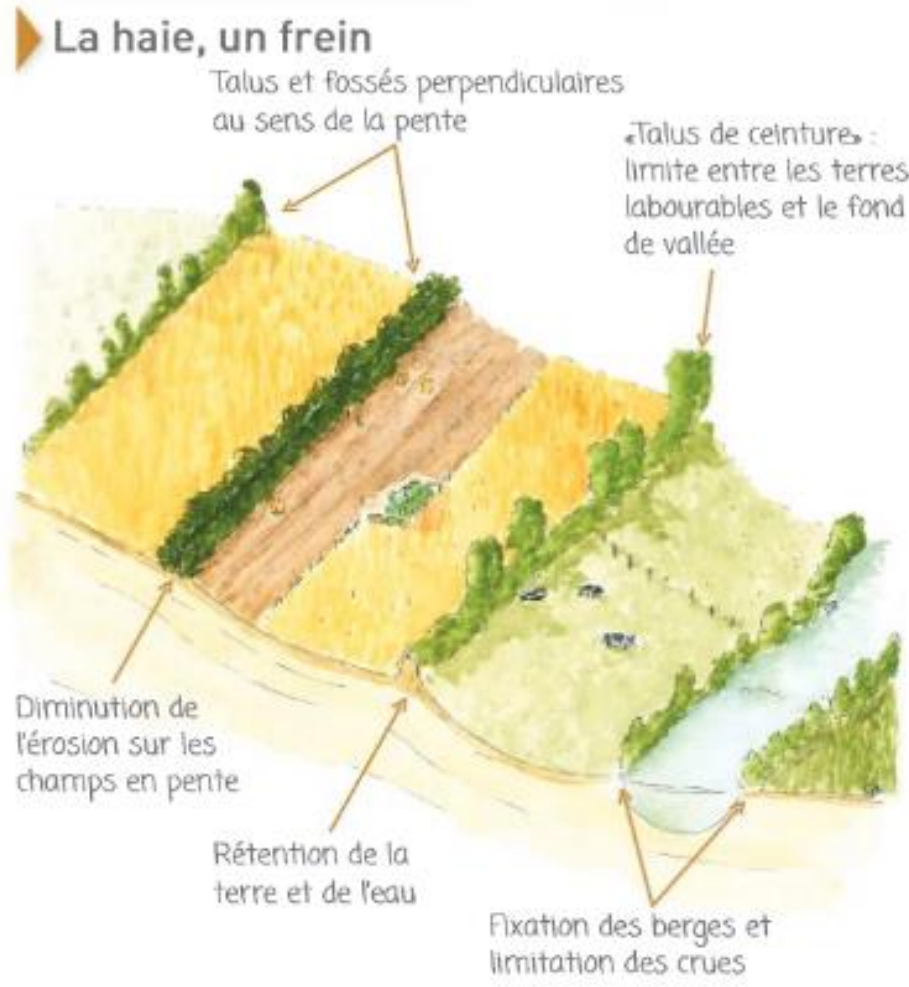
- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 **Objectifs du projet**
- 🌿 Gouvernance
- 🌿 Actions réalisées
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses




Objectifs du projet

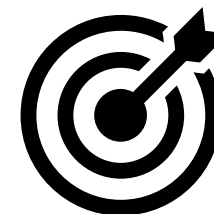


Source : AESN



Source : AESN

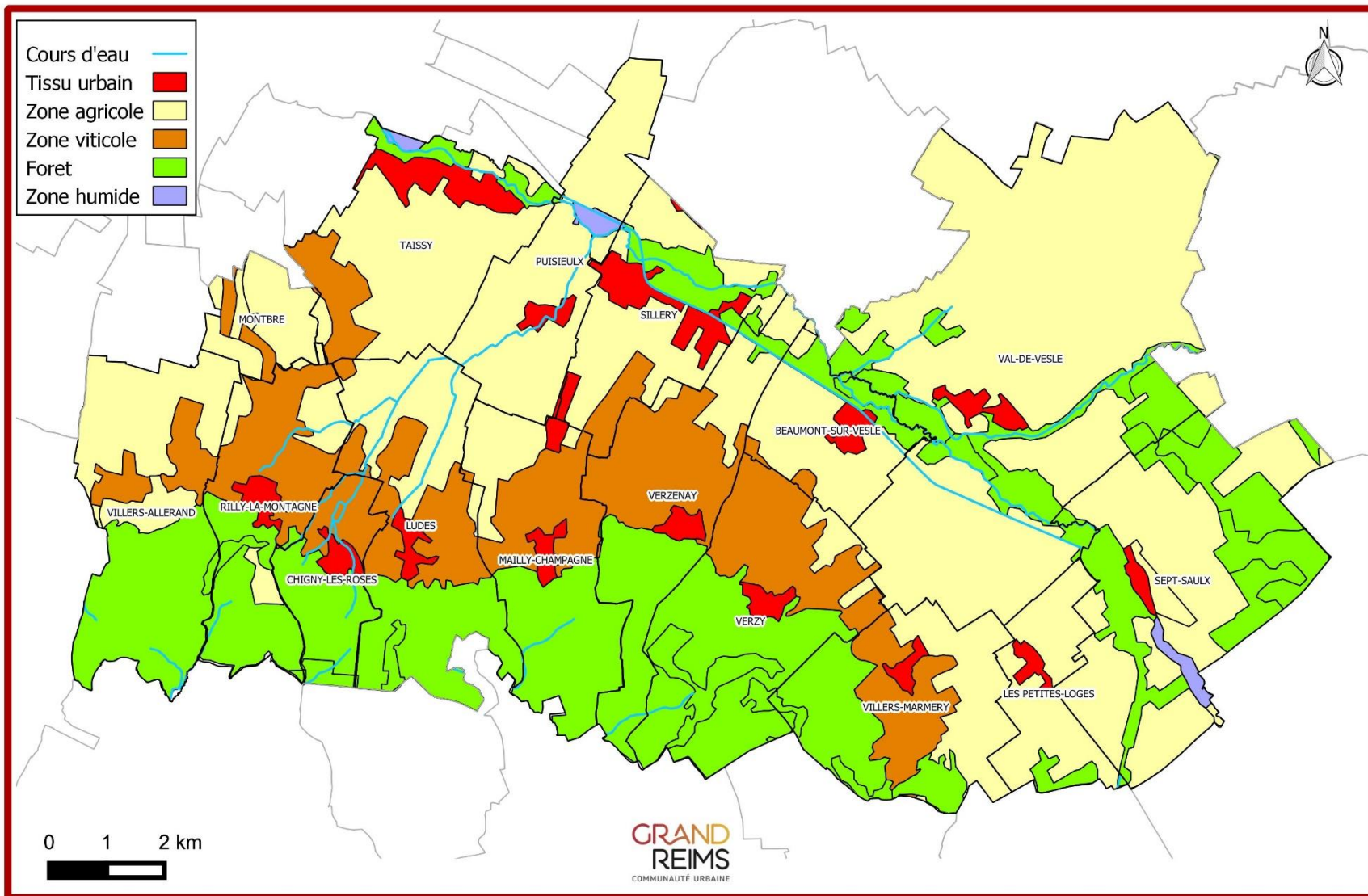
Intérêt biologique	Intérêt agronomique	Intérêt paysager
<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation de la biodiversité (flore, faune) > continuités biologiques (trames vertes, brunes, etc.) - Epuration des eaux souterraines > piégeage des nitrates, dégradation des molécules chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Séquestration carbone > lutte contre le changement climatique - Lutte contre l'érosion éolienne et l'érosion hydraulique > effet protecteur des cultures et sols (brise-vent, atténuation des impacts des pluies violentes, du ruissellement, des crues et des insulations excessives, etc.) - Augmentation de la profondeur exploitable du sol > remontée capillaire de l'eau - Augmentation de la productivité globale des terres > développement des mycorhizes, enrichissement en MO., moindre dépendance aux intrants - Levier à la diversification des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de paysages variés et vivants > - Valorisation du potentiel touristique d'un territoire 



Plusieurs objectifs communs avec ceux des plans d'actions des AAC prioritaires de :

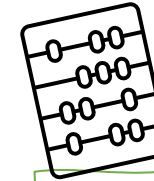
- **Beaumont-sur-Vesle** (Grenelle de l'environnement)
- **Couraux** (Grenelle de l'environnement)
- **Fléchambault** (Conférence environnementale)
- **Les Petites Loges** (Conférence environnementale)
- **Villers-aux-Nœuds** (Grenelle de l'environnement)

Occupation du sol sur le territoire du projet Les Chemins du Vivant




- Autres objectifs :
- décloisonner les différentes activités présentes dans les AAC
 - fédérer les acteurs autour d'un projet commun, favorable à la qualité de l'eau

Objectifs du projet

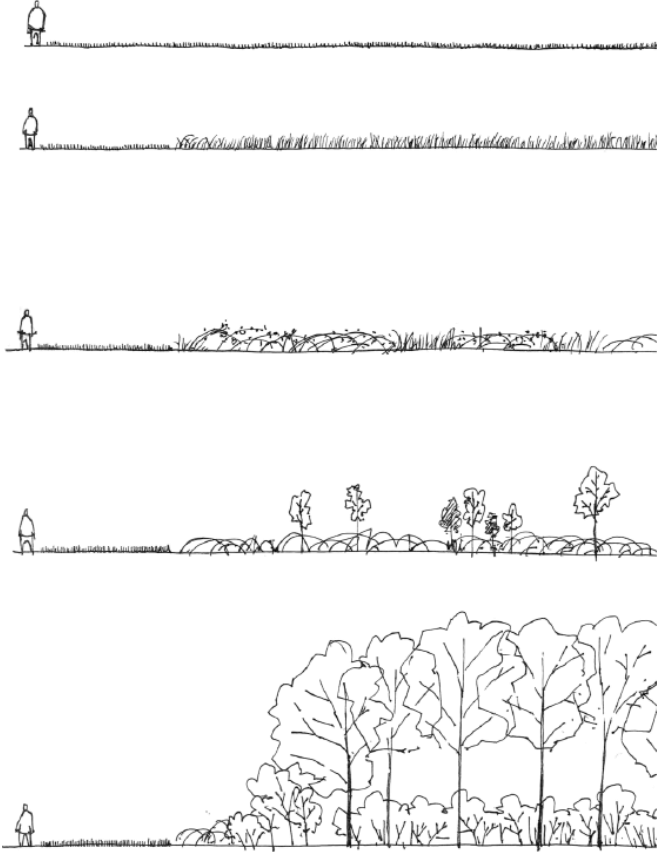


- 16 communes
- > 110 agriculteurs
- ≈ 1500 viticulteurs
- 4 ILT

Actionner tous les leviers pour permettre aux idées/solutions de voir jour sur le territoire

Communes	Agriculteurs	Viticulteurs/Maisons de Champagne
<ul style="list-style-type: none"> - Haies sur un ou plusieurs chemins communaux - Haies, plantations d'arbres sur certains espaces de la commune (abords des bâtiments communaux, etc.) - Echanges amiables de terres agricoles pour favoriser les projets d'aménagements végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Haies sur les bordures de champs - Haies intraparcellaires 	<p>Actions individuelles ou collectives d'accueil de haies en bordure ou dans les parcelles de vignes</p>

Enrichissement naturel



Semis, haies Benjes, etc.



Plantations



Ordre du jour

- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 Objectifs du projet
- 🌿 **Gouvernance**
- 🌿 Actions réalisées
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses



Sollicitation de nombreuses structures

Agence de l'Eau Seine Normandie
 Agroforesterie Nord Est
 Arbre et Paysage en Champagne
 Bio en Grand Est
 Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
 Chambre d'Agriculture de la Marne
 CIVAM de l'Oasis
 Comité Champagne (CIVC)
 Communauté urbaine du Grand Reims
 Conservatoire botanique national du Bassin parisien
 FDSEA 51
 Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne
 FREDON Grand Est
 LPO Champagne-Ardenne
 Office Français de la Biodiversité
 Office National des Forêts
 Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
 Reforest'Action
 Région Grand Est
 Symbiose pour des paysages de biodiversité





Résultats d'une enquête menée auprès des partenaires

Actions de sensibilisation

Visites de sites

Formations/réunions, suivi techniques

Recherche financements

Etudes préalables (suivi)



Création d'un Groupe de travail dédié au projet

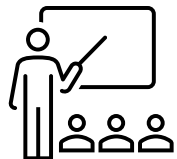


Ordre du jour

- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 Objectifs du projet
- 🌿 Gouvernance
- 🌿 **Actions réalisées**
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses



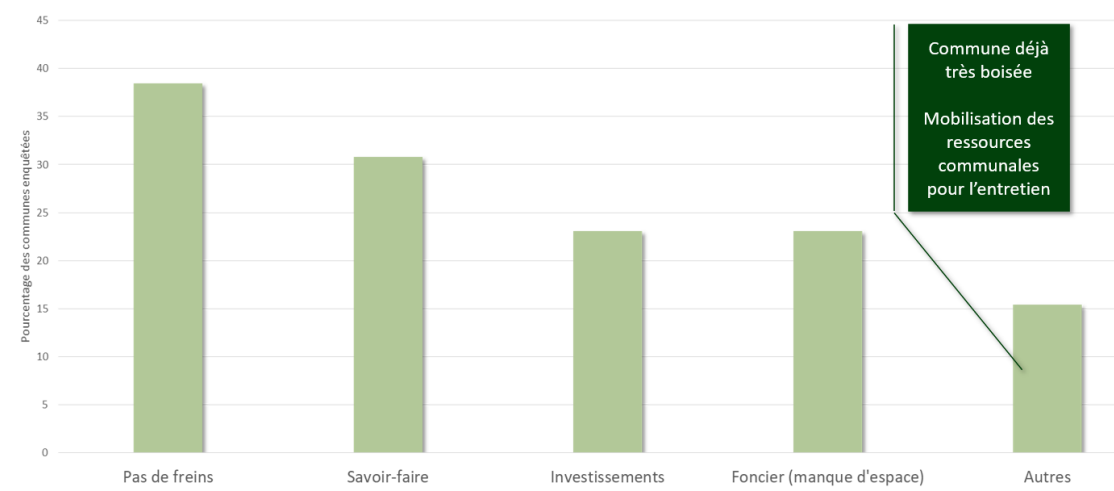
- Réunions spécifiques
- Rencontres individuelles
- Intervention lors de réunions diverses
- Etc.



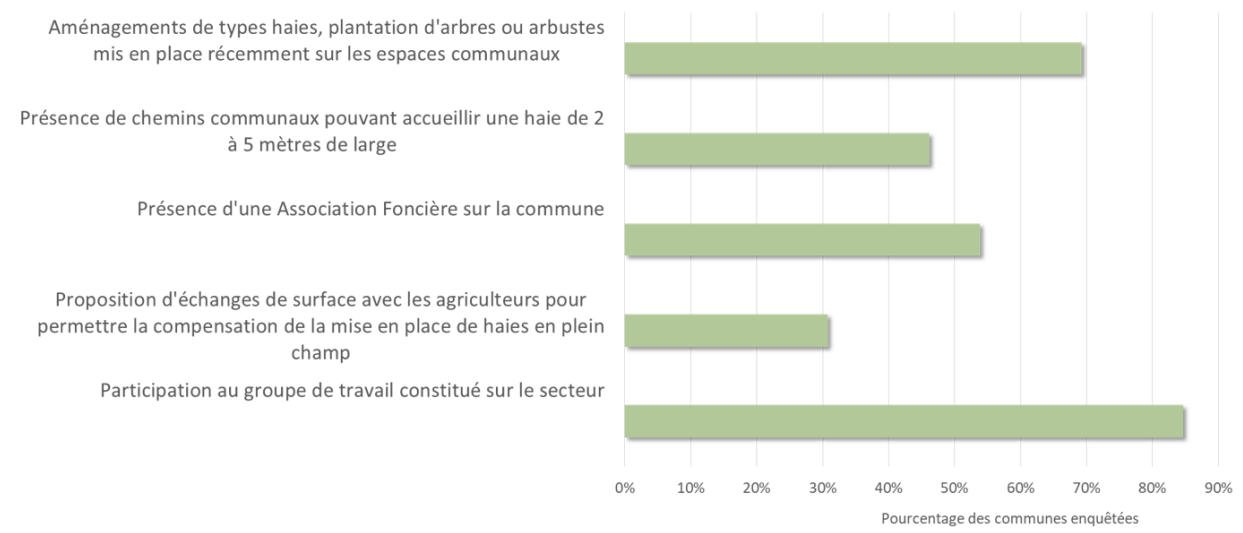
172 personnes sensibilisées



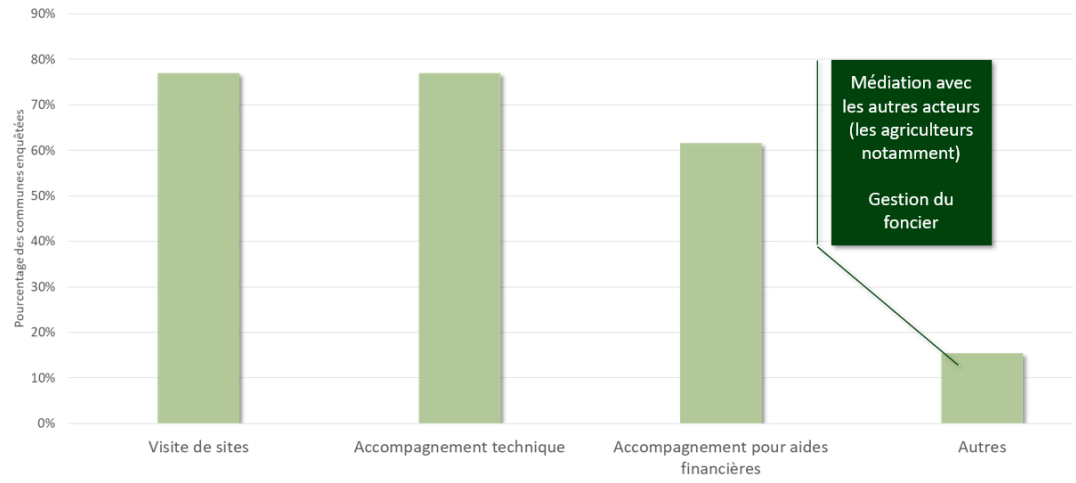
Principaux freins identifiés par les communes pour le projet de développement de corridors écologiques (13 retours sur 16)



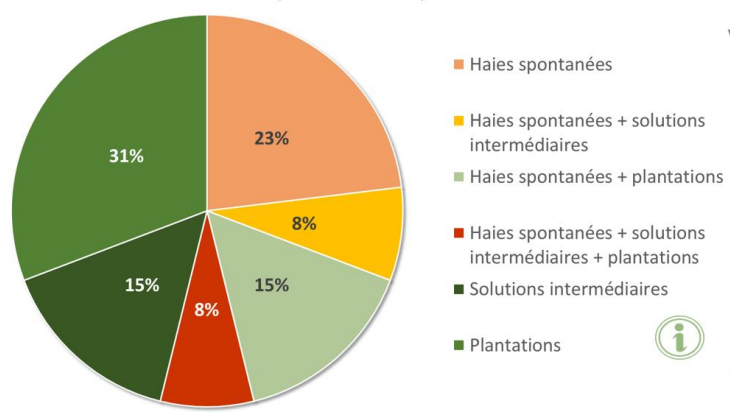
Résultats de l'enquête menée auprès de communes concernées par le projet (13 retours sur 16)



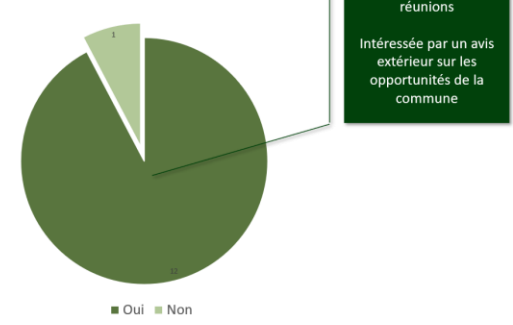
Besoins exprimés par les communes pour le développement de corridors écologiques (13 retours sur 16)



Aménagements plébiscités par les communes sur leurs espaces (13 retours sur 16)



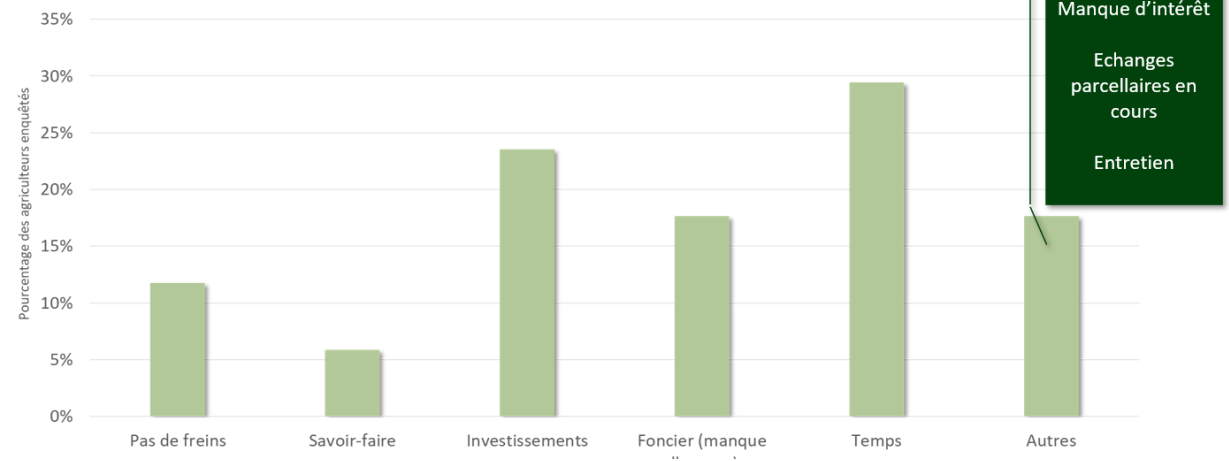
Volonté de participer au groupe de travail constitué sur la commune (voire regroupement de 2 - 3 communes)



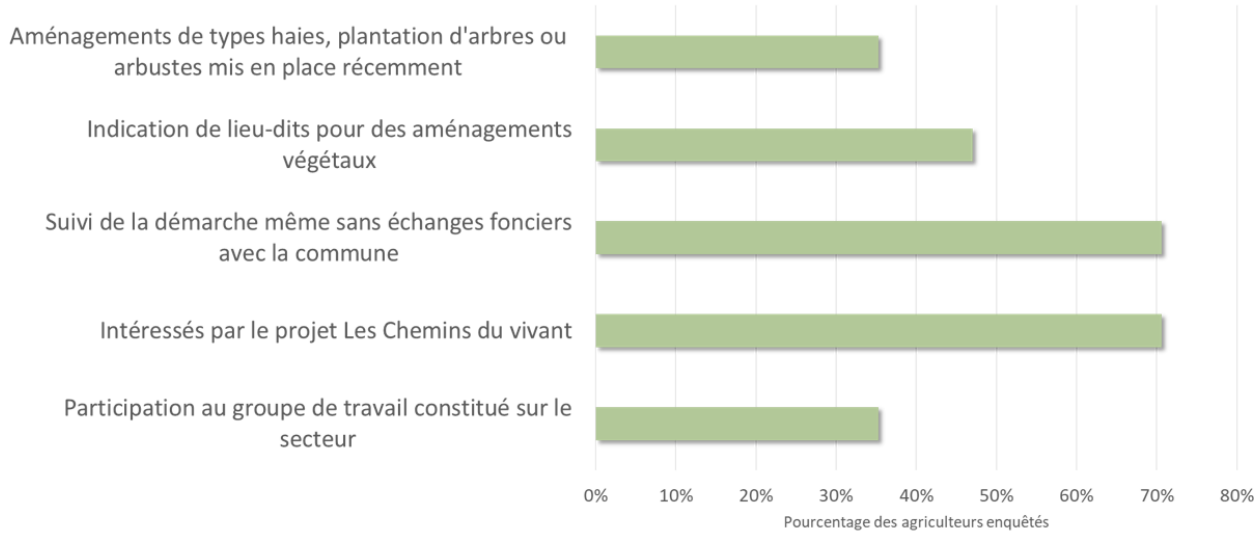
i Solutions intermédiaires = Semis, haies Benjes, etc.



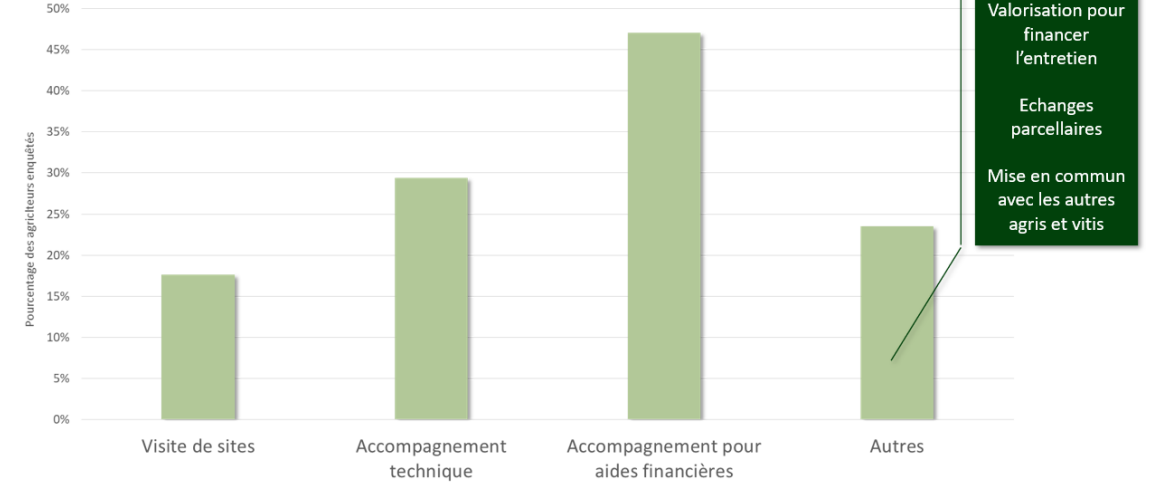
Principaux freins identifiés par les agriculteurs pour le projet de développement de corridors écologiques (17 retours sur 110)



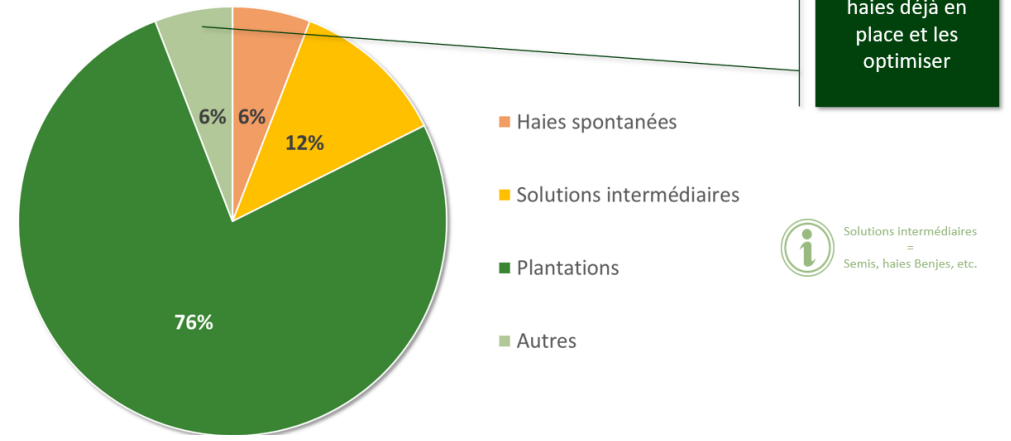
Résultats de l'enquête menée auprès des agriculteurs concernés par le projet (17 retours sur 110)



Besoins exprimés par les agriculteurs pour le développement de corridors écologiques (17 retours sur 110)



Aménagements plébiscités par les agriculteurs (17 retours sur 110)





Agriculteur retraité propriétaire de petites parcelles à reboiser

Voir les enjeux financiers et techniques (entretien des haies qui freine...)

Les haies sur les chemins ruraux risquent de gêner les engins agricoles

La mise en place de haie est plutôt une bonne chose mais il faut déjà passer par la case remembrement [...] car il faut penser avant tout à notre qualité de travail

Les haies peuvent être propices aux dépôts sauvages !

Très belle initiative !

- Identification des référents (communaux, agricoles, viticoles)
- Réunions d'échanges
- Travail cartographique
- Visites sur sites, prospections terrain
- Etc.



Source : AESN

- Recherche des textes réglementaires
- Collecte d'informations auprès de la DDT, du Conseil Départemental, etc.
- Centralisation des fiches et guides techniques consacrés à la haie et aux autres aménagements
- Participation aux webinaires consacrés à la TVB
- Etc.

Les Haies

Un bien commun à préserver

(Part 2/2) : Destruction et entretien des haies

Guide réglementaire



Une haie est une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat sur les talus ou dans les creux. Elle est composée d'arbustes, le cas échéant d'arbres, et/ou d'autre ligneux (ronces, genêts, ajoncs...).

Toute intervention sur les haies est fortement déconseillée du 1^{er} avril au 31 juillet.

PRÉFET DE LA MARNE

PROTECTION ET GESTION DU PATRIMOINE

Montagne de Reims

GUIDE PRATIQUE

Créer et entretenir UNE HAIE CHAMPÊTRE



AGIR ENSEMBLE A TOUS POINTS DE VUE

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

14 juin 2023 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 11 sur 30

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 7 juin 2023 fixant les conditions d'accès au programme volontaire pour le climat, l'aménagement et le bien-être animal dit « accépage » pour la « haies haies »

NOR : AGR2306M74

Le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le règlement (UE) n° 2021/11 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 instituant des règles relatives aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune pour la période 2023-2027 (PAC) et modifié par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1303/2013,

Vu le règlement (UE) n° 2021/16 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2023-1753 du 30 septembre 2023 relatif au plan stratégique national de la politique agricole commune ;

Vu le décret n° 2023-108 du 8 mars 2023 relatif à la mise en œuvre du programme volontaire pour le climat, l'aménagement et le bien-être animal dit « accépage », ses aides couplées au revenu dans le domaine végétal et modifiant le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – I. – La proportion minimale de haies mentionnée au premier alinéa de l'article D. 614-111 du code rural et de la pêche maritime est calculée au moyen des coefficients de conservation et de production définis à l'annexe VII de l'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAEE).

II. – En application du premier alinéa de l'article D. 614-111 du code rural et de la pêche maritime, la vérification des exigences du second alinéa de l'article D. 614-111 s'appuie sur un cahier des charges de certification répondant aux conditions suivantes et recensé par arrêté de manière en charge de l'agriculture :

III. – Le cahier des charges comprend à minima des exigences relatives aux points suivants, allant au-delà des exigences de la réglementation inscrites à l'article D. 614-52 du code rural et de la pêche maritime :

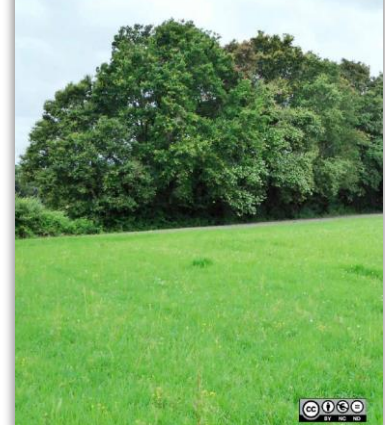
- la réalisation d'un plan de gestion durable des haies de l'ensemble de l'exploitation, incluant notamment un état des lieux de base et un programme de travaux ;
- une fréquence d'intervention limitée respectant le cycle de gestion pour garantir le renouvellement des arbres et arbustes et l'équilibre du peuplement de haies ;
- le respect d'exigences relatives à la gestion des haies au moment de la coupe et après celle-ci pour garantir leur régénération ;
- l'absence d'écouage, de débordage et de recoups sur produits phytosanitaires à proximité immédiate de la haie.

IV. – La certification est délivrée par un organisme certificateur accrédité pour un domaine d'accréditation portant sur l'aménagement et les pratiques agricoles et identifié par la structure provinciale de cahier des charges mentionné au II.

V. – L'organisme certificateur vérifie l'impact de cahier des charges mentionné au II du présent article dans un cadre individuel ou collectif.

Il dans le cadre d'une certification individuelle, le cahier des charges de certification définit les modalités de contrôle par l'organisme certificateur. Ces modalités de contrôle prévoient un audit initial puis, tous les deux ans au

Référentiel national sur la typologie des haies modalités pour une gestion durable



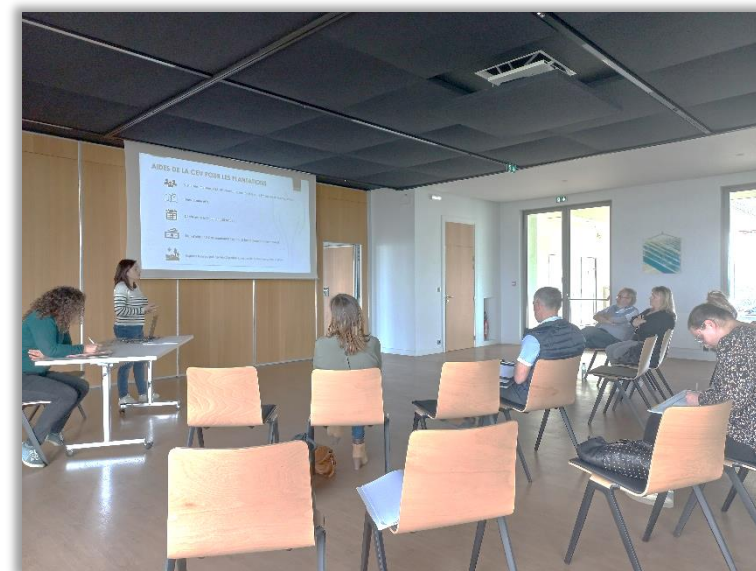
Afac Agrobiosphères

- Formation « initiale » « Créer et entretenir une haie » animée par le PNR de la Montagne de Reims à destination de tous les acteurs du projet
- Visites techniques commentées de parcelles de vignes avec des aménagements favorables à la biodiversité
- Elaboration en cours d'un programme de formations/visites proposées par les partenaires du projet



55 personnes formées

- Veille sur les aides financières
- Inventaires des aides locales/nationales
- Réunion de présentation des aides proposées par le PNR de la Montagne de Reims et le CIVC
- Dossier de candidature à l'AAP TVB Grand Est
- Diffusion des fiches sur les aides existantes et proposition d'accompagnement (Fond Vert, Reforest'Action, AAP Agroforesterie, AAP divers, etc.)

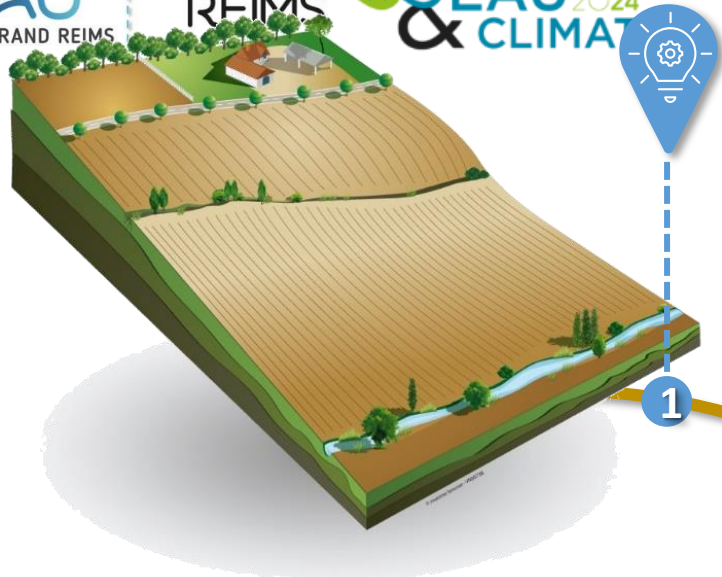


LE FONDS VERT
 pour l'accélération
 de la transition
 écologique dans
 les territoires



TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST
 EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ





1

2

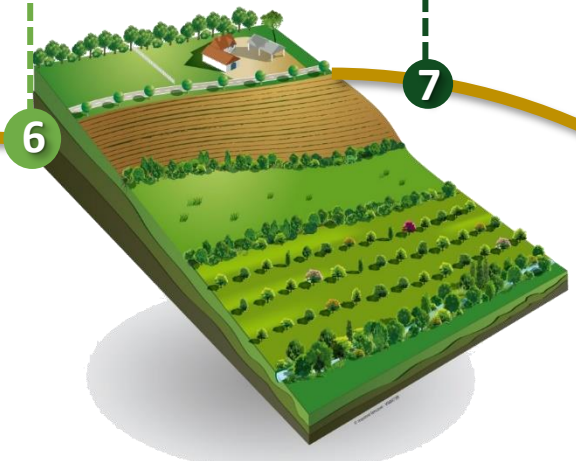
3

4

5

6

7



1	Idée du projet
2	Premières concertations (construction partenariat)
3	Sensibilisation de tous les acteurs, formations
4	Cellules de concertation communales
5	Etude diagnostique et proposition d'actions
6	Réalisation des aménagements
7	Evaluation du projet



Contenu du dossier de candidature :
 étapes 3, 5 et 6

Etude diagnostique à l'échelle des 16 communes

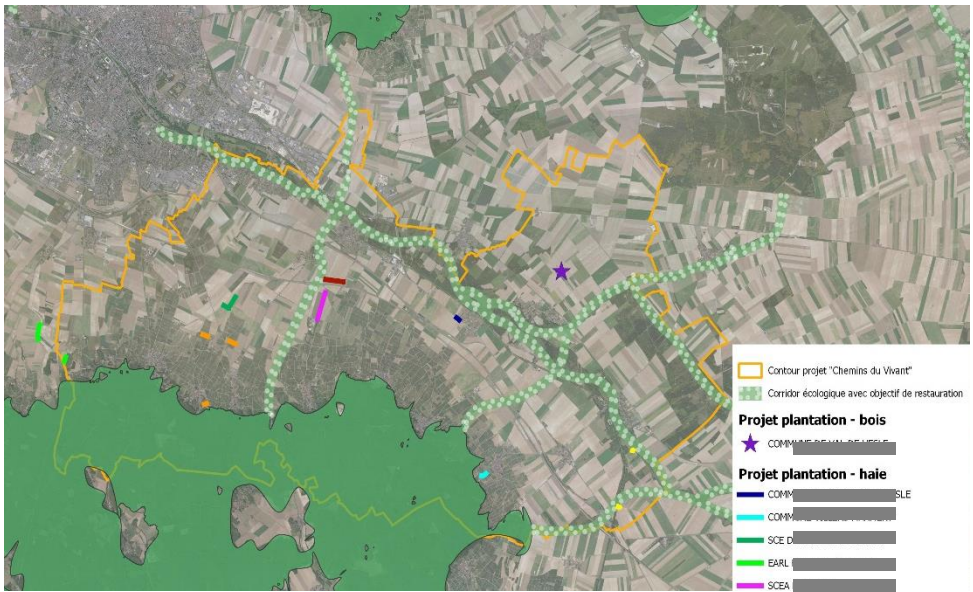
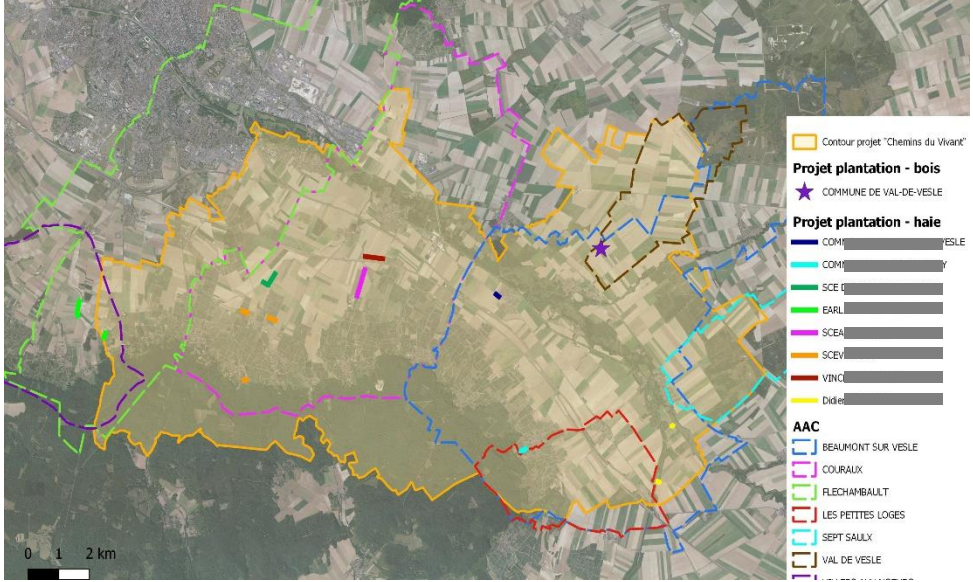
- Jugée nécessaire par le groupe de travail
- Résultats attendus :
 - Connaissance plus fine du périmètre du projet
 - Plan d'actions pour la mise en œuvre d'aménagements
- Outil d'aide à la décision/ à la conviction
- Outil d'aide au pilotage du projet > identification des actions vers les secteurs prioritaires
- Base de l'évaluation des aménagements réalisés (indicateurs de suivi)

Actions de formation

- Acculturer les acteurs présents dans le périmètre du projet
- Permettre aux acteurs de monter en compétence sur le choix, la création et l'entretien des aménagements
- Gagner en autonomie



Réalisation d'aménagements



SAMEDI
 25 MARS 2023

REIMS

7



François Huré (à gauche) et Sébastien Mouzon sont les deux vignerons à l'origine du projet. A3

ENVIRONNEMENT

Un vaste projet de plantation de haies

REIMS Imaginée par deux vignerons, épaulés par le Grand Reims, l'opération « Chemins du vivant » vise à replanter des haies pour recréer une connexion entre la forêt, la vigne et la plaine agricole sur la face nord de la Montagne de Reims.

ALICE BEKEL

Le visage de la Montagne de Reims pourrait évoluer dans les années à venir. Depuis un an, collectivités, acteurs du vignoble et agriculteurs cogitent sur la création d'un réseau de corridors écologiques sur les territoires de seize communes du massif allant de Villers-Allerand à Villers-Marmery. Nom de code de l'opération ? Les chemins du vivant.

RELIEN LA FORÊT À LA VESLE
 Tout est parti d'une conversation entre deux vignerons, Sébastien Mouzon, de Verzy, et François Huré, de Ludes sur leur volonté de reboiser les paysages. Une envie loin de se cantonner à une considération esthétique. « On est parti du constat que la Montagne de Reims comporte trois écosystèmes : la forêt, la vigne, puis la plaine. Ces trois écosystèmes se touchent mais ne communiquent pas beaucoup », retrace François Huré. La haie composée d'arbustes et de fruitiers est apparue comme le meilleur outil pour remettre du liant dans tout ça, permettre la circulation des insectes, des rongeurs, des animaux et offrir des nichoirs pour les oiseaux.

À cette époque, « Sébastien était en discussion avec le Grand Reims pour un autre projet. Lorsqu'il a évoqué une opération de reboisement, ils se sont montrés tout de suite intéressés et ils ont pris en main la structuration ».

« On est parti du constat que la Montagne de Reims comporte trois écosystèmes : la forêt, la vigne, puis la plaine [...] qui se touchent mais ne communiquent pas beaucoup »
 François Huré

Ensemble, ils vont tenter de « mettre les arêtes et les vides autour de la table » pour essayer d'instaurer un « couloir reliant la forêt à la Vesle » par village. Comment ? « En replantant ou densifiant les haies dans certains endroits identifiés. L'idée n'est pas de faire une ligne continue ». Cette cartographie devrait être établie par de petites sections communales composées d'une poignée de volontaires. « Ils devront repérer les chemins, fourrières, talus où on pourrait planter ».

UN PLAN DE RELANCE POUR LES AGRIS

Des haies ont déjà été plantées dans les champs de l'agglomération rémoise (notre édition du 11 mars). Un renouveau impulsé en partie par le plan de relance « Plantations des haies ». Ce dispositif financé par l'Union européenne est à destination des agriculteurs. Il comporte un double objectif : d'une part, financer la plantation de haies bocagères et d'arbres à hauteur de 90 % du projet. D'autre part, soutenir les initiatives locales de plantations. La première appel à candidatures ambitionnait de planter 7 000 km de haies et d'alignements d'arbres dans les champs sur la période 2021-2022.

Puis, aller voir les propriétaires », indique François Huré. Compte tenu du prix du foncier viticole et de la différence de taille des parcelles, selon qu'elles produisent du raisin ou d'autres cultures, les possibilités d'implantation seront disparates. « On ne pourra pas planter 600 mètres de haies dans une parcelle de vignes, alors que c'est plus jouable dans les champs ». Aussi, l'investissement ne sera pas le même. « Je pense que les vignerons pourront financer eux-mêmes les quelques plants. En revanche, on est en train de regarder pour aider davantage les agriculteurs ».

Convaincu du bien-fondé du projet, pour la biodiversité mais aussi pour les cultures à venir, François Huré est confiant. « Je pense que si les choses sont bien expliquées, que l'on ne force pas et que l'on entend tout le monde, le projet peut bien avancer ». Le vigneron espère ainsi voir dans les années à venir 3 à 4 kilomètres de haies rien qu'à Ludes.

CADRE DE VIE

BIODIVERSITE

Une cartographie pour recréer une trame écologique

François Huré est vigneron à Ludes. Avec Sébastien Mouzon, vigneron à Verzy, il est à l'initiative d'un projet collectif de développement d'un réseau de haies sur la face nord de la Montagne de Reims, baptisé Les chemins du vivant.

► **Quel est le point de départ de cette initiative ?**

« Il y a un an, Sébastien Mouzon et moi discutons de notre envie de réintroduire de la biodiversité dans les vignes et en plaine. Lui, travaillait à l'époque avec la cellule de protection de la ressource en eau du Grand Reims sur un autre projet. Notre idée a plu à la Collectivité qui a jugé pertinent de fédérer professionnels, associations (PNR, Coteaux, Maisons et Caves de Champagne...) et élus sur un bassin plus large. Une synergie est née entre 16 communes, de Villers-Allerand à Villers-Marmery ».

► **Quelle est la prochaine étape du projet ?**

« Des cellules réunissant élus, techniciens, agriculteurs et vignerons dans les communes les plus volontaires vont cartographier les zones où il sera possible de laisser pousser des haies naturelles. On sait qu'à Ludes, par exemple, il existe une bande de 6,5 mètres de large où des haies peuvent être plantées de chaque côté. Le but de cette cartographie, village par village, est de recréer une trame écologique. Nous aimerions que les premières plantations se voient des auteurs ».

Des partenaires pour soutenir le projet

L'initiative des deux vignerons intéresse le Grand Reims parce qu'elle s'inscrit dans une démarche globale de protection de la ressource en eau. Reboiser et développer des corridors écologiques permet d'utiliser moins de produits phytosanitaires et de générer un effet filtrant lors des pluies. Au-delà de son rôle de coordonnateur, le Grand Reims apporte aussi son réseau. La Collectivité s'est en effet rapprochée de partenaires dont le Grand Est. La Région se montre favorable à la démarche, qui entre dans le cadre du renfort des trames vertes et bleues.

► **Comment agissez-vous dans votre propre vignoble ?**

« Dans toutes les parcelles où nous avons des fourrières larges, nous avons replanté quelques haies. Mais notre marge de manœuvre foncière est limitée, car notre vignoble n'est pas très grand. Disons que nous faisons ce que nous pouvons, là où nous le pouvons. Sébastien, de son côté, a déjà replanté 1 000 arbres. Je me balade beaucoup en forêt, dans la vigne et en plaine, et je ne peux que constater que nous n'avons plus beaucoup d'arbres. Il faut réimplanter des espèces et rééquilibrer le milieu naturel ».

1 000 arbres déjà replantés



François Huré, vigneron à Ludes, porte ce projet collectif de plantation de haies dans la Montagne de Reims nord, avec son homologue à Verzy, Sébastien Mouzon.

Mise en place et suivi

- Concertation entre la commune et les agriculteurs riverains
- Balisage de linéaires en pointillés sans entretien
- Sensibilisation du prestataire
- Suivi en cours
- Communication à venir auprès des administrés
- En prévision : organisation d'une visite avec les communes voisines



Ordre du jour

- 🌿 Origine du projet « Les Chemins du Vivant »
- 🌿 Périmètre du projet
- 🌿 Objectifs du projet
- 🌿 Gouvernance
- 🌿 Actions réalisées
- 🌿 Perspectives
- 🌿 Questions diverses

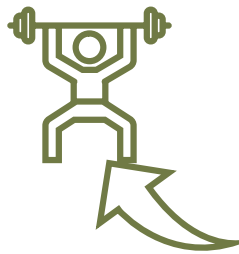


- Rédaction d'une **Charte des bonnes pratiques** (recours au label Végétal Local, concertation préalable avec les voisins des projets d'aménagement, respect de la réglementation en vigueur, etc.)
- **Mise en œuvre des projets d'aménagements** (haies, plantations intra-parcellaires, boisements, mares, etc.) identifiés dans le cadre de l'étude diagnostique avec l'objectif d'être le plus efficace possible
- Poursuite du **plan de communication**
- **Actions d'information et de sensibilisation** auprès de tous les acteurs du périmètre du projet (communes, agriculteurs, viticulteurs, gestionnaires de réseaux linéaires)
- Poursuite du **plan de formation** proposée à tous les acteurs pour les faire monter en compétence et en autonomie
- Actions de **valorisation du projet**
- **Réalisation d'un logigramme** pour orienter les différents porteurs de projets d'aménagement vers les outils techniques et financiers les plus adaptés selon leur activité/secteur géographique

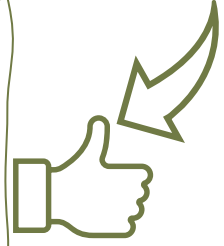
CONCLUSIONS

En conclusion

- Plans d'actions AAC
- Savoir-faire technique
- Motivation de certains acteurs
- Etc.



- PAC 2023 (IAE)
- Politiques nationale et régionale TVB
- Outils financiers
- Services écosystémiques rendus
- Etc.

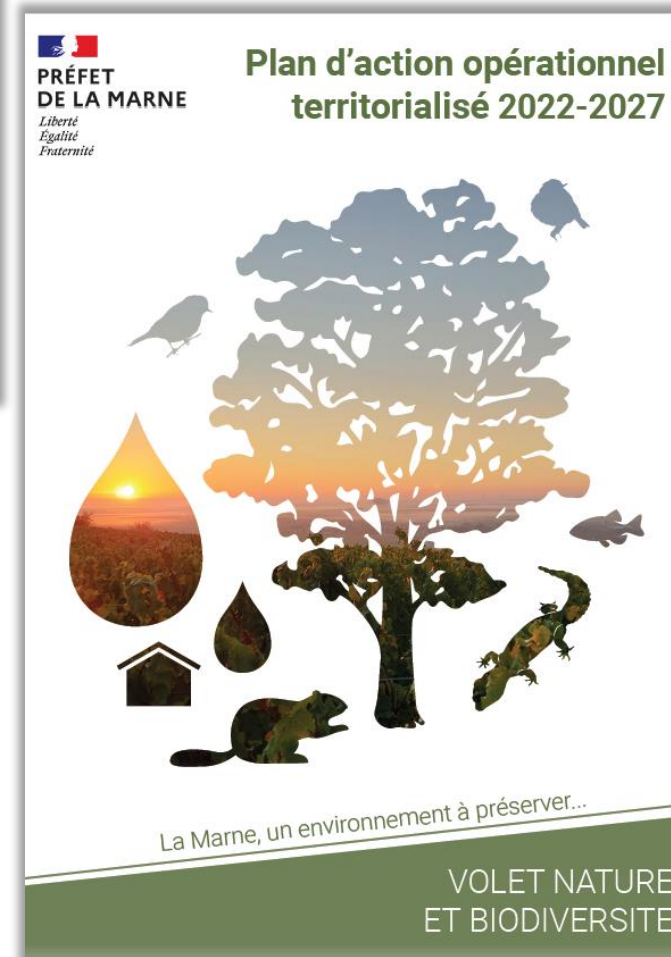


- Projet chronophage
- Coordination entre acteurs
- Motivation de certains acteurs
- Etc.



- Disponibilité des plants d'espèces locales
- Dérèglement climatique
- Rentabilité économique de la haie
- Foncier
- Etc.

- ✓ Inscrit dans le projet de territoire du Grand Reims
- ✓ Inscrit au PAOT 2022-2027
- ✓ Intégrateur
 - ✓ TVB PNR
 - ✓ Plan Biodiversité CIVC
 - ✓ Projets des coopératives viti-vinicoles et des maisons de champagne
 - ✓ Etc.



Un aménagement durable doit être :

- Issu d'une concertation
- Adapté au contexte
- Réalisé à partir d'espèces végétales locales, adaptées au contexte pédoclimatique (si possible avec la marque Végétal local)
- Respectueux de la réglementation en vigueur
- Intégré dans un réseau écologique cohérent

En conclusion de la conclusion !



- Un projet de territoire
- Un projet global et fédérateur
- Un projet intégrateur (biodiversité, urbanisme, érosion, protection captages, eaux pluviales, séquestration carbone, etc.)
- L'objectif d'un modèle transposable
- L'amélioration de la connaissance des AAC
- Un projet d'aide à l'animation pour la protection des captages
- Une organisation pour massifier les aménagements favorables à la biodiversité
- Une aventure collective !

Les Chemins du vivant



Merci pour votre attention